



PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE URBAINE :

FICHE PRATIQUE

POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION, D'ISOLATION OU DE CONSTRUCTION



A Molenbeek-Saint-Jean comme ailleurs, les bâtiments abritent souvent des animaux cavernicoles¹ comme les Martinets noirs, les Moineaux domestiques, les Rougequeue noirs, les chauves-souris,... Ces animaux nous sont bien utiles, puisqu'ils se nourrissent (exclusivement ou partiellement) d'insectes et nous offrent donc un insecticide naturel. Or, la rénovation des façades et des toitures et l'isolation des bâtiments entraînent généralement la disparition de ces cavités et donc, de plus en plus, une "crise du logement" pour les cavernicoles de nos villes.

Heureusement, ces travaux ne sont pas nécessairement incompatibles avec la préservation de ces citadins ailés. Des aménagements spécifiques ni complexes ni coûteux² permettent en effet de cohabiter sans problème avec eux. Ces aménagements peuvent être soit invisibles, soit apporter un "plus" original sur le plan esthétique.

A Molenbeek-Saint-Jean, l'administration communale a décidé de donner l'exemple : dans le cadre d'un projet pilote pour la préservation des Martinets (mené à l'initiative de l'Echevin de l'Environnement, Jan Gypers, en partenariat avec l'association Natagora-Aves), les bâtiments communaux seront désormais rénovés en respectant tant que possible cette biodiversité citadine si précieuse et fragile ; en outre, les demandeurs de permis d'urbanisme recevront des informations leur permettant d'agir à leur niveau.

La fiche que vous avez entre les mains vous fournit quelques exemples concrets d'aménagements possibles. Intéressés ? Nous vous invitons alors à contacter les personnes et associations reprises ci-dessous ou à transmettre leurs coordonnées à votre architecte / entrepreneur : elles vous aideront gratuitement à concrétiser votre projet en vous fournissant des conseils sur mesure et des précisions techniques essentielles.

Contacts utiles :

(Informations disponibles en français (FR), néerlandais (NL), anglais (EN) et allemand (DE))

- Administration communale (FR/NL/EN) : Martine Wauters (mawauters@molenbeek.irisnet.be, 0499-58 80 15)
- Natagora-Aves (FR) : martinets@aves.be
- Natuurpunt (NL) : www.natuurpunt.be (voir notamment le dossier téléchargeable « Biodiversiteit in jouw gemeente : een leergemeenschap voor soortbescherming – Technische fiches »)
- Swift Conservation (EN) : www.swift-conservation.org
- Magik Birds (EN) : www.magikbirds.com/image.asp?title_id=1117
- GierzwaluwBescherming Nederland (NL) : http://gierzwaluwbescherming.nl/bescherming_voorbeelden.html
- NABU (DE / EN) : voir notamment www.nabu-frankfurt.de/segler10en.htm

¹ Animaux qui nichent dans des cavités (dans des falaises ou des arbres, mais aussi dans des bâtiments).

² Testés avec succès depuis des années, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas.

© Photos ci-dessus : Martinets noirs : Klaus Roggel ; Rouge-queue noir et Moineau domestique : Martine Wauters.

Quelques aménagements possibles :

CORNICHES :

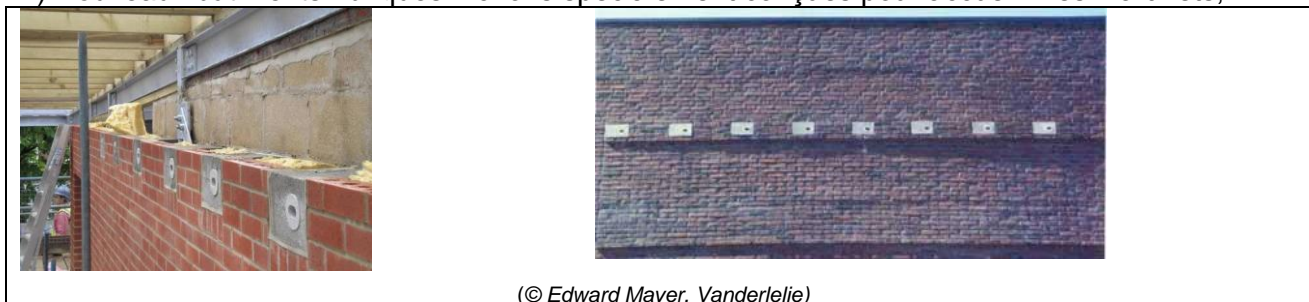


TOITURES :





FAÇADES :

1) Nouveaux bâtiments : briques-nichoires spécialement conçues pour accueillir les Martinets,...



2) Trous de boulin :

<p>S'ils sont fermés : faire entrouvrir le couvercle :</p>  <p>(© Jean-Claude Hardy & Brigitte De Boeck)</p> <p>(Ouverture idéale: 3-4 cm)</p>	<p>S'ils ne comportent pas de couvercle :</p>  <p>(© Martine Wauters, Louis-Philippe Arnhem, Aline Spriet, Mauro Ferri)</p> <p>(Trou : 29 mm de haut x 70 mm de large ; brique : précisions techniques sur demande)</p>
---	---

NB : Laissés ouverts sans couvercle, ils ont tendance à attirer les pigeons, avec toutes les nuisances que cela implique.

AUCUN DE CES AMÉNAGEMENTS N'EST POSSIBLE ?

Vous pouvez profiter des échafaudages pour placer sous votre corniche des nichoirs spéciaux pour ces espèces. Mais attention, il vous faudra alors respecter des conditions bien précises !



¹Cette fiche info est une initiative de Jan Gypers, Echevin de l'Environnement de Molenbeek-Saint-Jean, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins